



Photo : MRC Lotbinière

## TRAVAUX NON-ADMISSIBLES

Les travaux de rénovation ne sont pas admissibles à ce programme, par exemple :

- Remplacement de parements en matériaux traditionnels par des parements contemporains, comme ceux en PVC, en vinyle, en aggloméré ou en fibrociment ;
- Remplacement de portes et fenêtres en matériaux traditionnels par des parements contemporains, comme ceux en vinyle, en chlorure de polyvinyle ou en métal anodisé ;
- Remplacement d'une couverture de toiture en matériaux traditionnels par une couverture en bardeaux d'asphalte ;
- Remplacement d'une couverture de toiture en bardeau d'asphalte par une nouvelle couverture en bardeaux d'asphalte ;
- Remplacement des différents types de vitres traditionnelles par des vitres thermiques.

## APPEL DE PROJETS

Date limite pour les inscriptions à ce programme :  
15 septembre 2021 à 16 h 30

Il sera de nouveau possible de s'inscrire  
pour 2022 et 2023.

Surveillez le site Web de la Municipalité.



Photo : MRC Lotbinière

## POUR INFORMATION :

Cathy Bergeron,  
Directrice générale adjointe  
418 881-3996, poste 229  
cathy.bergeron@st-apollinaire.com



# PROGRAMME D'AIDE À LA RESTAURATION PATRIMONIALE



Avec la participation financière de :

Québec 



Ce programme s'adresse à tout propriétaire privé d'un immeuble possédant un intérêt patrimonial qu'il soit une personne physique ou morale. Il est applicable aux travaux qui portent sur la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti pour les exercices financiers du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023.



## TRAVAUX ADMISSIBLES

- Parement de murs extérieurs
- Ouvertures (portes et fenêtres)
- Couverture des toitures
- Ornaments (boiseries, moulurations, corniches, frises, etc.)
- Éléments en saillie (galeries, vérandas, balcons, perrons, garde-corps, etc.)
- Éléments structuraux (cheminées de maçonnerie, fondations et murs porteurs)

## OBJECTIF DU PROGRAMME

La Municipalité de Saint-Apollinaire présente un programme d'aide financière à la restauration patrimoniale dans le but de mettre en valeur et transmettre aux générations futures le patrimoine culturel des bâtiments qui contribuent aux valeurs du territoire de Saint-Apollinaire. Ce partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications (MCCQ) encourage financièrement la réalisation de travaux de restauration et de préservation des composantes extérieures des bâtiments patrimoniaux. Visitez le site Web de la Municipalité pour consulter la liste des bâtiments admissibles.

Les travaux de **RESTAURATION** impliquent la remise en état ou le remplacement des composantes d'origine ou anciennes d'un bâtiment avec des matériaux et des savoirs-faire traditionnels, tandis que les travaux de **PRÉSERVATION** impliquent l'entretien non destructif des diverses composantes d'origines ou anciennes afin de les maintenir en bon état de conservation.

Pour des travaux de restauration et de préservation des **éléments caractéristiques de l'immeuble**, un **remboursement maximal de 60 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 7500 \$ peut être accordé.**

Pour des travaux de restauration des **portes, des fenêtres et du revêtement de la toiture avec des matériaux traditionnels**, un **remboursement de 75 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 10 000 \$ peut être accordé.**

